

FORMULE 2

(Demande d'enregistrement d'une marque de commerce révélée au Canada)

Au registraire des marques de commerce,
Gatineau (Quebec).

1. Identique au paragraphe 1 de la formule 1.
2. Identique au paragraphe 2 de la formule 1.
3. Identique au paragraphe 3 de la formule 1.

Omettre ce paragraphe, si l'enregistrement n'est demandé qu'à l'égard de services.

4. Le requérant (et son ou ses prédécesseurs en titre *a*).....) a (ont) révélé la marque de commerce au Canada en liaison avec toutes les marchandises spécifiques énumérées ci-après du fait qu'il (ils) a (ont) employé la marque de commerce en liaison avec ces marchandises dans *b*).....et du fait de *c*)..... En raison de cette distribution (*ou* annonce) la marque de commerce est devenue bien connue au Canada. La marque de commerce a été ainsi révélée au Canada en liaison avec le catégorie générale de marchandises comprenant les marchandises spécifiques suivantes *d*).....depuis *e*).....et en liaison avec la catégorie générale de marchandises comprenant les marchandises spécifiques suivantes *f*).....depuis *g*).....*h*). Le requérant demande l'enregistrement de la marque de commerce à l'égard des marchandises spécifiques susdites.

Omettre ce paragraphe, si l'enregistrement n'est demandé qu'à l'égard de marchandises.

5. Le *j*) requérant (et son ou ses prédécesseurs en titre *a*).....) a (ont) révélé la marque de commerce au Canada en liaison avec tous les services spécifiques énumérés ci-après du fait qu'il (ils) a (ont) employé la marque de commerce en liaison avec ces services dans *b*).....et du fait de *k*)..... En raison de cette annonce, la marque de commerce est devenue bien connue au Canada. La marque de commerce a été ainsi révélée au Canada en liaison avec la catégorie générale de services comprenant les services spécifiques suivants *d*).....depuis *e*).....et en liaison avec la catégorie générale de services comprenant les services spécifiques suivants *f*).....depuis *g*).....*h*). Le requérant demande l'enregistrement de la marque de commerce à l'égard des services spécifiques susdits.

FORM 2

(Application for Registration of a Trade-Mark made known in Canada)

To: The Registrar of Trade-marks
Gatineau, Quebec.

1. Same as par. 1 of Form 1.
2. Same as par. 2 of Form 1.
3. Same as par. 3 of Form 1.

4. The applicant (and his predecessor(s) in title *a*).....) has (have) made the trade-mark known in Canada in association with all the specific wares listed hereafter by reason of having used the trade-mark in association with such wares in *b*).....and by reason of *c*).....By reason of such distribution (*or* advertising) the trade-mark has become well known in Canada. The trade-mark has been so made known in Canada in association with the general class of wares comprising the following specific wares *d*).....since *e*).....and in association with the general class of wares comprising the following specific wares *f*).....since *g*).....*h*). The applicant requests registration of the trade-mark in respect of the specific wares aforesaid.

Omit this par. if reg'n. is requested only in respect of services.

5. The *j*) applicant (and his predecessor(s) in title *a*).....) has (have) made the trade-mark known in Canada in association with all the specific services listed hereafter by reason of having used the trade-mark in association with such services in *b*).....and by reason of *k*).....By reason of such advertising the trade-mark has become well known in Canada. The trade-mark has been so made known in Canada in association with the general class of services comprising the following specific services *d*).....since *e*).....and in association with the general class of services comprising the following specific services *f*).....since *g*).....*h*). The applicant requests registration of the trade-mark in respect of the specific services aforesaid.

Omit this par. if reg'n. is requested only in respect of wares.

- | | |
|---|--------------------------------|
| 6. Identique au paragraphe 6 de la formule 1. | 6. Same as par. 6 of Form 1. |
| 7. Identique au paragraphe 7 de la formule 1. | 7. Same as par. 7 of Form 1. |
| 8. Identique au paragraphe 8 de la formule 1. | 8. Same as par. 8 of Form 1. |
| 9. Identique au paragraphe 9 de la formule 1. | 9. Same as par. 9 of Form 1. |
| 10. Identique au paragraphe 10 de la formule 1. | 10. Same as par. 10 of Form 1. |

Indications concernant la formule 2.

- a) Insérer ces mots dans le seul cas où la marque de commerce a été révélée au Canada par un prédécesseur du requérant en liaison avec l'une quelconque des marchandises spécifiques énumérées plus bas dans ce paragraphe (conformément aux notes *d*) et *f*). Dans ce cas, nommer le prédécesseur qui, le premier, a révélé la marque de commerce au Canada en liaison avec l'une quelconque des marchandises spécifiques énumérées, et nommer aussi tous prédécesseurs intervenants jusqu'au requérant.
- b) Nommer un pays de l'Union où la marque de commerce a été employée en liaison avec toutes les marchandises spécifiques énumérées plus bas dans ce paragraphe (en conformité des notes *d*) et *f*). Il n'est pas nécessaire de nommer plus d'un pays de l'Union, à moins que la marque de commerce n'ait été employée dans un pays de l'Union en liaison avec quelques-unes seulement des marchandises spécifiques en question et dans un autre pays de l'Union uniquement en liaison avec d'autres marchandises spécifiques en question.
- c) Insérer celle ou celles des mentions suivantes qui s'appliquent:

Instructions for Form 2.

- (a) Insert this phrase only if the trade-mark has been made known in Canada by a predecessor of the applicant in association with any of the specific wares listed below in this paragraph (in accordance with notes (*d*) and (*f*)). If so, name the predecessor who first made the trade-mark known in Canada in association with any of the specific wares listed, and name also any intervening predecessors down to the applicant.
- (b) Name a Union country in which the trade-mark has been used in association with all the specific wares listed below in this paragraph (in accordance with notes (*d*) and (*f*)). It is unnecessary to name more than one Union country unless the trade-mark has been used in one Union country in association with only some of the specific wares in question and in another Union country in association with only other specific wares in question.
- (c) Insert one or more of the following phrases as applicable:

«la distribution de ces marchandises en liaison avec la marque de commerce au Canada.»

«l'annonce de ces marchandises en liaison avec la marque de commerce dans des publications imprimées, mises en circulation au Canada dans la pratique ordinaire parmi les marchands ou usagers éventuels de ces marchandises.»

«l'annonce de ces marchandises en liaison avec la marque de commerce dans des émissions de radio ou de télévision ordinairement captées au Canada par des marchands ou usagers éventuels de ces marchandises.»

"the distribution of such wares in association with the trade-mark in Canada."

"the advertising of such wares in association with the trade-mark in printed publications circulated in Canada in the ordinary course among potential dealers in or users of such wares."

"the advertising of such wares in association with the trade-mark in radio or television broadcasts ordinarily received in Canada by potential dealers in or users of such wares."

- d)* Si toutes les marchandises spécifiques en liaison avec lesquelles la marque de commerce est devenue bien connue au Canada (voir article 5 de la Loi) et à l'égard desquelles l'enregistrement est demandé, entrent dans une seule catégorie générale, en donner ici une énumération complète. Si ces marchandises tombent dans plus d'une catégorie générale, énumérer ici celles seulement qui entrent dans une catégorie générale unique. Les marchandises doivent être décrites en termes ordinaires du commerce.
- e)* Donner la date à laquelle la marque de commerce est pour la première fois devenue bien connue au Canada en liaison avec l'une quelconque des marchandises énumérées selon la note *d)* du fait de la distribution ou de l'annonce dont il est fait mention (voir note *c)*).
- f)* Énumérer ici les marchandises spécifiques, en liaison avec lesquelles la marque de commerce a été révélée au Canada et à l'égard desquelles l'enregistrement est demandé, entrant dans une catégorie générale différente de celle qui comprend les marchandises énumérées en conformité de la note *d)*.
- (d)* If all the specific wares in association with which the trade-mark has become well known in Canada (see sec. 5 of the Act) and in respect of which registration is requested, fall into a single general class, list them all here. If such wares fall into more than one general class, list here only those falling into one general class. The wares must be described in ordinary commercial terms.
- (e)* Give the date when the trade-mark first became well known in Canada in association with any of the wares listed in accordance with note *(d)* by reason of the distribution or advertising referred to (see note *(c)*).
- (f)* List here the specific wares in association with which the trade-mark has been made known in Canada and in respect of which registration is requested, which fall into a different general class from that comprising the wares listed in accordance with note *(d)*.

- g)* Donner la date à laquelle la marque de commerce est pour la première fois devenue bien connue au Canada en liaison avec l'une quelconque des marchandises énumérées selon la note *f)* du fait de la distribution ou de l'annonce dont il est fait mention (voir note *c)*).
- h)* Si la marque de commerce est devenue bien connue au Canada en liaison avec des marchandises spécifiques tombant dans d'autres catégories générales différentes, répéter ici les mots
«et en liaison avec la catégorie générale de marchandises comprenant les marchandises spécifiques suivantes..... depuis.....»
autant de fois que c'est nécessaire, en énumérant dans chaque cas les marchandises spécifiques entrant dans une catégorie générale différente de celles qui comprennent les marchandises précédemment énumérées, et en donnant, dans chaque cas, la date à laquelle la marque de commerce est pour la première fois devenue bien connue au Canada en liaison avec l'une quelconque de ces marchandises.
- j)* Pour ce paragraphe, lire les notes *a)*, *b)* et *d)* à *h)* en substituant «services» à «marchandises».
- k)* Insérer celle ou celles des mentions suivantes qui s'appliquent:
«l'annonce de ces services en liaison avec la marque de commerce dans des publications imprimées, mises en circulation au Canada dans la pratique ordinaire parmi les marchands ou les usagers éventuels de ces services.»
- (g)* Give the date when the trade-mark first became well known in Canada in association with any of the wares listed in accordance with note *(f)* by reason of the distribution or advertising referred to (see note *(c)*).
- (h)* If the trade-mark has become well known in Canada in association with specific wares falling into further different general classes, repeat here the words
"and in association with the general class of wares comprising the following specific wares..... since....."
as often as necessary, listing in each case the specific wares falling into a different general class from those comprising the wares previously listed and giving in each case the date when the trade-mark first became well known in Canada in association with any of such wares.
- (j)* In completing this paragraph, notes *(a)*, *(b)* and *(d)* to *(h)* should be read with the substitution of "services" for "wares".
- (k)* Insert one or more of the following as applicable:
"the advertising of such services in association with the trade-mark in printed publications circulated in Canada in the ordinary course among potential dealers in or users of such services."

«l'annonce de ces services en liaison avec la marque de commerce dans des émissions de radio ou de télévision ordinairement captées au Canada par des marchands ou usagers éventuels de ces services.»

"the advertising of such services in association with the trade-mark in radio or television broadcasts ordinarily received in Canada by potential dealers in or users of such services."